



Le Muy, le 12 mai 2025

Groupement des Ressources Humaines, de la GPEAC,  
du Volontariat et de l'engagement citoyen  
Service Statut et Ressources Humaines des SPV

## Sapeurs-Pompiers du Var

Affaire suivie par : CDT JONES/MS/ME  
Téléphone : 04.94.52.64.08

### AVIS DE VACANCES DE POSTES DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SAISONNIERS

Le Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du Var a la volonté d'anticiper un renfort ponctuel dans le cadre de l'assistance mutuelle avec la Direction Générale de l'Armement Essais de missiles (DGAEM) en cas d'opérations de secours sur l'île du Levant pour la saison estivale 2025 par :

#### 04 Sapeurs-Pompiers Volontaires Saisonniers Période allant du 01 juillet au 31 Août

Le personnel engagé aura le statut de sapeur-pompier volontaire saisonnier et les postes sont à pourvoir pour une durée **minimale** de **quinze jours** et **maximale** de deux mois.

Les postes sont ouverts aux sapeurs, caporaux et sous-officiers, âgés de 18 ans révolus à la date de début de saison et détenteurs des formations suivantes :

- Être médicalement aptes et disposer de l'autorisation de leur autorité territoriale,
- Être sapeur-pompier volontaire en activité,
- Détenir la formation initiale,
- Détenir le permis poids lourd, les formations COD1, COD2 et FDF1 sont obligatoires.

#### Missions

- En cas d'opérations survenant sur le domaine civil, participer aux opérations de secours en complétant les effectifs mis à disposition par DGAEM, dans l'attente d'éventuels renforts du SDIS.
- En cas d'opérations sur le domaine militaire et lorsque les moyens dont dispose DGAEM s'avèrent insuffisants, compléter les effectifs de DGAEM dans l'attente d'éventuels renforts du SDIS.

#### Conditions

- Habillement est fourni par le SDIS 83
- Amplitude horaire de 12h,
- Hébergement et restauration possibles sur l'île les jours de garde et de repos,
- Prise de repos sur l'île autorisée si le jour de repos est intercalé entre 2 gardes (possibilité de se rendre en zone civile et militaire),
- Gardes assurées tous les jours de la semaine.

*NB : les horaires de travail sur l'île seront définis par le CIS Hyères en fonction des horaires des navettes maritimes.*

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur notre site internet : [www.sdis83.fr](http://www.sdis83.fr)

Le dossier de candidature est à adresser **avant le 04 juin 2025** :

→ **Par mail, en un seul fichier PDF, à l'adresse suivante : [grh\\_saisonniers@sdis83.fr](mailto:grh_saisonniers@sdis83.fr)**

→ Ou, par défaut, par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Départemental  
Service Départemental d'Incendie et de Secours du VAR  
Groupement Fonctionnel des Ressources Humaines  
Candidatures SPS  
24, allée de Vaugrenier - ZAC les Ferrières – CS 20050 - 83490 LE MUY

Le Directeur Départemental des  
Services d'Incendie et de Secours

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le chef de centre du CIS HYERES (coordonnées en annexe du dossier) ou le service « statut et ressources humaines des SPV » ([grh\\_saisonniers@sdis83.fr](mailto:grh_saisonniers@sdis83.fr)) est à votre disposition si nécessaire.

Contrôleur Général Eric GROHIN